



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 janvier 2022

Présents

Stéphane GROBÉTY (président)
Laurent ZIMMERMANN (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Christian BOVIER
Maxime DETHURENS
Rémi FOUCHAULT
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)

Excusés

Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Samantha BAVAUD BOCION
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
 2. Création du groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex : délibération
 3. Création d'un trottoir sur la rue de la Maison-Forte
 4. Travaux SIG sur la Vy-Neuve
 5. Communications de l'exécutif
 6. Divers
 7. Questions du public
-

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il excuse l'absence de différents membres du conseil dans l'incapacité de suivre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.



2. Création du groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex : délibération

Stéphane Grobéty rappelle que cette délibération met en œuvre la volonté exprimée par le conseil municipal de constituer un groupement intercommunal et donne lecture de la proposition.

Avant de passer au vote, Thierry Arn apporte quelques précisions sur le texte soumis. Après discussion avec le service cantonal des affaires communales, il est apparu que la procédure est un peu différente pour Laconnex et pour ses partenaires. Les communes partenaires doivent se prononcer sur deux délibérations distinctes, soit la création du groupement qui inclut aussi le versement d'un capital dotation et, dans un deuxième temps, une nouvelle délibération approuvant la subvention d'investissement pour participer au financement des travaux de rénovation des terrains. La première délibération fait néanmoins déjà mention de l'intention de participer à hauteur de 200'000 F.

Pour Laconnex, le conseil doit se prononcer dans un premier temps sur l'adhésion au groupement et ultérieurement sur le crédit d'investissement pour les travaux de construction des terrains. Ces terrains faisant partie du patrimoine administratif communal de Laconnex, l'engagement financier est strictement du ressort de notre commune.

L'adjoint précise en outre avoir été auditionné par la commission des sports de Cartigny qui lui paraît très peu motivée à participer à ce projet. Si le principe d'intercommunalité est validé, il est jugé que le montant de la subvention est trop élevé. Thierry Arn pense en conclusion que cette commune ne rejoindra pas le groupement. Quant au projet en tant que tel, la procédure d'autorisation suit son cours avec une demande de compléments à apporter.

Lorsque les communes partenaires auront toutes voté la délibération de constitution du groupement et que le délai référendaire sera écoulé, M. Grosbety pourra enclencher la recherche de financement extérieur. En parallèle, le plan financier sera finalisé pour pouvoir voter le crédit d'investissement. Et enfin, le groupement pourra concrétiser son démarrage.

Catherine Lachat souhaite savoir comment le montant de 200'000 F a été déterminé. Thierry Arn explique que, d'une part, cela reflète les discussions au sein du comité de pilotage que tous les partenaires participent à la même hauteur et, d'autre part, cela permet d'assurer 50% du financement en incluant la subvention du Fonds intercommunal, ce qui est un signal important pour les sponsors quant aux efforts consentis par les municipalités. Si l'entier des fonds manquants ne peut pas être réuni, il faudra envisager d'augmenter la subvention des communes partenaires ou/et le financement de Laconnex.

Rémi Fouchault estime qu'il n'aurait pas été judicieux de baser le montant de la participation des communes partenaires selon le nombre de leurs joueurs au FCL qui peut varier d'une année à l'autre. Hubert Dethurens ajoute qu'il n'est pas question d'empêcher des joueurs de communes non-partenaires d'adhérer



au club, cela relevant strictement des affaires du club. Thierry Arn conclut que le projet va donc de l'avant ainsi et, si Cartigny change d'avis, cette commune pourra toujours intégrer le groupement ultérieurement.

Le président procède au vote de la délibération.

Proposition du Maire relative à la création d'un groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

Vu la vétusté du terrain d'entraînement en synthétique et la fragilité du terrain principal en herbe du centre sportif de la commune de Laconnex, sis 99 av. Cavoitanne,

vu le nombre important de joueurs des communes de la Champagne membres du club FC Etoile Laconnex,

vu la nécessité de procéder à la rénovation intégrale de ces deux terrains,

vu les coûts engendrés par cette rénovation en terrains synthétiques, estimée à 2'500'000 F, selon la procédure d'appel de marché public de novembre 2021,

vu la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 24 juin 2020, entrée en force le 13.10.20, d'octroyer par le Fonds intercommunal une subvention d'investissement à hauteur de 20% du coût effectif du projet de rénovation et jusqu'à concurrence de CHF 380'000 F, sous réserve de la constitution d'un groupement intercommunal,

vu les différentes discussions durant l'année 2021 entre les exécutifs de communes de la Champagne qui ont abouti à la création d'un comité dans lequel les 4 communes d'Avusy, de Chancy, Laconnex et Soral se sont engagées à constituer un groupement intercommunal,

vu la décision des membres dudit comité de porter à l'attention de leur conseil municipal respectif une demande de participation à hauteur de 200'000 F en vue de contribuer au financement de ces travaux de rénovation,

vu la délibération du conseil municipal de Laconnex, adoptée le 13 septembre 2021, ouvrant un crédit d'étude de 80'000 F destiné au projet de rénovation du terrain de football synthétique et à la construction d'un terrain synthétique en remplacement du terrain en herbe actuel,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

DECIDE

- 1. De créer un groupement intercommunal entre les communes d'Avusy, Chancy, Laconnex et Soral sous le nom de « Groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex », ayant pour but de gérer deux terrains de football synthétiques, dont un d'entraînement, situés avenue de Cavoitanne 99 à Laconnex.*
- 2. D'adopter ses statuts, tels qu'ils figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 3. D'ouvrir au maire un crédit de 1'000 F en tant que dotation initiale selon l'article 6 des statuts.*



4. *De comptabiliser la dépense prévue au point 3 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 3410.1452).*
5. *D'amortir la dépense prévue au point 3 si la solvabilité du Groupement ou le rendement l'exigent.*
6. *De prendre acte qu'un crédit pour les travaux de rénovation des terrains du centre sportif de Laconnex sera voté par le conseil municipal prochainement.*
7. *De fixer l'entrée en vigueur des statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.*
8. *De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes d'Avusy, Chancy et Soral.*

La délibération est approuvée par 6 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

3. Création d'un trottoir sur la rue de la Maison-Forte

Le président passe la parole au maire. Hubert Dethurens relate que, dans le cadre des travaux de construction du séparatif sur la Maison-Forte en 2023, il est opportun d'examiner si un trottoir pourrait être construit le long de la partie haute de cette voirie, entre le giratoire d'entrée dans le village et la mairie.

Pour ce faire, un mandat a été confié à un bureau de géomètre qui a dressé le plan des délimitations communales cadastrales (plan à disposition du conseil). Sachant qu'une largeur de 1.50m minimum est requise pour une telle infrastructure, on constate clairement que le domaine public communal est suffisant seulement du côté gauche en montant, pour autant que les haies soient enlevées. A droite, la commune ne dispose d'aucune possibilité, à part tout en haut vers l'arrêt de bus. En outre, cela implique une réduction de la chaussée déjà étroite pour le croisement avec des bus.

Une discussion s'engage parmi le conseil afin de faire le tour de la question :

- Ce trottoir est-il vraiment utile et apporterait-il un supplément de sécurité par rapport à la situation existante ? à priori, pas de défaut de sécurité constaté puisqu'aucun accident n'est fort heureusement arrivé avec des piétons, en particulier des enfants de l'école allant au centre sportif. Ces derniers sont par ailleurs bien encadrés et portent des gilets jaunes. La présence des bandes cyclables contribue également à accroître l'attention des automobilistes.
- Pourrait-il être envisagé un trottoir sur lequel les véhicules pourraient empiéter (soit avec un chanfrein) ? cela ne sera certainement pas accepté.
- Les piétons pourraient-ils emprunter le cheminement au bord de la copropriété Mouilleuses ? Non, cette possibilité a déjà été évoquée il y a quelques années avec les copropriétaires qui ont transmis une fin de non-recevoir.



- Serait-il envisageable que les propriétaires à gauche cèdent une petite bande de 70-80 cm sur leur bienfonds pour faciliter cet aménagement ? cela semble peu probable et il faudrait replanter une haie sur les bienfonds privés car il serait dommage de renoncer à cette belle perspective arborée d'entrée dans le village.
- Il ne serait par ailleurs pas possible de prolonger ce trottoir plus bas vers le centre du village, puisque le domaine public se limite à la route.

En conclusion, le conseil vote unanimement de renoncer à étudier plus avant la réalisation d'un tel trottoir qui paraît difficile à mettre en œuvre et dont les bénéfices ne sont pas manifestes.

4. Travaux SIG sur la Vy-Neuve en 2022

Sur invitation du Président, le maire donne l'agenda du démarrage de la prochaine étape, à savoir la construction d'une nouvelle colonne d'eau SIG sous la Vy-Neuve.

Dès le 7 février, des travaux seront effectués en haut de la Maison-Forte à la hauteur de la voirie afin de préparer la chambre de raccordement de la future conduite qui passera devant la voirie communale. A ce propos, Rémi Fouchault se demande pourquoi il n'a pas été choisi de passer plus en amont dans la pointe herbeuse. La mairie questionnera les SIG pour connaître les raisons de cette décision. Ces travaux n'engendreront pas de contraintes majeures sur la circulation.

Dès le 14 février en principe, la 1^{er} étape sur la Vy-Neuve débutera par le giratoire Rupettes. La circulation devra être contrainte en sens contraire dans le giratoire et la sortie du village par la route des Rupettes sera interdite au trafic. La construction de la colonne avancera ainsi en 4 tronçons de 100m environ sur la droite de la chaussée en montant. Des feux régleront la circulation en alternance et l'accès aux riverains sera maintenu autant que possible. Il faudra veiller à ce que le trafic ne transite pas par le village pour éviter les feux. Ces travaux dureront un peu plus de deux mois, jusqu'à début avril.

Des discussions doivent encore avoir lieu avec le service cantonal des routes afin de voir si l'Etat pourrait en profiter pour refaire le revêtement phonoabsorbant sur l'autre partie de la chaussée. Un rendez-vous est fixé prochainement.

C'est l'entreprise Scrasa qui a obtenu le marché suite à l'examen des différentes soumissions reçues.

5. Communications de l'exécutif

- * *Café-restaurant « Chez le docteur »* : Thierry Arn mentionne qu'il a été décidé de procéder à une réfection de la façade du bâtiment et à quelques travaux



de maçonnerie. Le mandat a été confié à la société qui a réalisé la rénovation de la mairie, soit Pedro&Pires pour un montant de 20'000 F hors taxe. Bien d'autres travaux seraient nécessaires dans le bâtiment mais cela nécessiterait la fermeture temporaire de l'établissement, ce qui n'est pas envisagé pour l'instant.

- * *Travaux dépôt livres* : Thierry Arn informe que la rénovation du local avance très bien et devrait être terminée à la fin du mois. Un mandat a été confié à François Lachat pour la réalisation du mobilier. Quant à la possibilité de chauffer cet espace, il faudra se contenter d'un chauffage d'appoint car toute solution plus pérenne aurait engendré un projet plus élaboré et une autorisation de construire.
- * *Local marché* : Thierry Arn mentionne que, lors de la pré-consultation, le service cantonal des sites a demandé que la toiture soit en pente et non plate. Pour pouvoir terminer les plans pour le dépôt d'une autorisation de construire, un mandat a été confié à un géomètre.
- * *Préavis sur des autorisations de construire* : le maire indique que l'exécutif a préavisé favorablement deux demandes. La première concerne le 3^{ème} bâtiment de la famille Ducret qui sera rénové intégralement en respectant bien l'esprit du village ce dont le maire se réjouit. La deuxième concerne la maison de feu M. Vionnet dont l'intérieur et la véranda seront rénovés. Une terrasse extérieure en bois sera ajoutée à la place où se parquait un véhicule. Toutefois, la propriété possédant un garage de deux places, cette adjonction ne pose pas problème.

6. Divers

- * *Lumières extérieures cheminement Vy-Neuve 3 / Maison-Forte 2* : Maxime Dethurens déplore que ces luminaires sont toujours aussi capricieux. Le maire se désole du choix fait de ces luminaires qui prennent l'eau et n'ont donc jamais bien fonctionné malgré des interventions. Il prend note de contacter un électricien pour envisager le changement de ces dispositifs.
- * *Bouche cassée vers le restaurant* : Maxime Dethurens demande s'il est possible d'intervenir. Le maire mentionne qu'une solution provisoire a été mise en place mais qu'elle ne convient pas. Il va s'en occuper. Il faudra modifier cette bouche lors des travaux séparatif à Maison-Forte en 2023.
- * *Trou pour le sapin sur la place* : Rémi Fouchault suggère de faire une réparation et en profite pour relayer des commentaires très positifs sur la jolie décoration du sapin cet hiver. Le maire regardera avec l'employé communal pour s'occuper de cela.
- * *Déchetterie* : Jean-Luc Baur souhaite savoir si les autocollants seront bientôt changés. Nadia Dupraz répond que nous en avons reçus de



nouveaux mais il faut attendre une météo plus favorable pour pouvoir décoller les anciens.

- * *Panneaux de signalisation* : le maire est très satisfait de cette nouvelle signalétique, qui est peu envahissante notamment sur la place du village.

7. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le président lève la séance à 20h00.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale